

**Chefs d'équipe et bibliothécaires-conseillers
Section du catalogage**

Compte rendu de la réunion du 18 novembre 2014

Local 0270 – 9 h

MEMBRES	ORDRE DU JOUR, TEL QU'ADOPTÉ
Présents : Simon-Pierre Barrette Elise Couturier Brigitte Demers Julie Gauthier Christian Lacroix Guillaume Lizotte Marcel Plourde G. Daniel Tremblay	1. Adoption de l'ordre du jour 2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion 3. Suivi de la dernière réunion 3.1. Problème de relation 776 PES papier versus PES électronique 3.2. Contrôle de la qualité des vedettes-matière 3.3. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD 3.4. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogage. 3.5. Surplus de documents en attente de traitement 3.6. Mention du public cible dans les notices 3.7. Noyaux de compétences 3.8. Révision des constantes d'affichage dans Ariane 2.5 3.9. Retour sur «cote sujet» et «cote de thèse» pour le regroupement Thèse à la carte 3.10. Formation des 22 au 23 octobre au RVM 3.11. Incidences de la situation budgétaire de l'Université sur la Section du catalogage 3.12. Stagiaires du Cégep F.-X. Garneau 3.13. Nouveaux profils PDA 3.14. Création d'un Comité sur le dépôt institutionnel
Absents :	
Invités :	4. Informations provenant des équipes 4.1. Équipe des PES 4.2. Équipe de Musique/Art /Film

4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie

4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature

5. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA

5.1. Tableau des dates

5.2. Problématique entourant le traitement des compilations d'œuvres d'un seul auteur selon RDA 6.2.2.10

5.3. Documents RCAA2 versus documents RDA

5.4. Compilation d'œuvres en art

5.5. Utilisation des titres collectifs conventionnels pour les essais et la correspondance

5.6. Implantation de RDA pour les disques, cartes géographiques, PES, enregistrements vidéos

5.7. Révision de la liste des alternatives, décisions locales, ajouts facultatifs

5.8. Deux lieux de publications dans une notice dérivée

5.9. Mentions de responsabilité comportant des affiliations, des titres, des lieux de travail, etc.

5.10. Utilisation correcte des noms de conférences

5.11. Relations entre les traductions

5.12. Points d'accès autorisés pour les compilations de contes québécois

5.13. Affichage de la zone 787 Liaison complexe des vedettes

5.14. Fables

5.15. Précisions ajoutées entre parenthèses pour des noms de personnes

6. Francisation des noms de personnes en russe, arabe, etc.

7. Favoriser l'usage prédominant des 863 sur les 866 pour générer l'état de collection dans le fonds MARC

8. Dates de réimpressions, zone fixe 008 et affichage dans Ariane

9. Documents à ne pas élaguer

10. Initiales dans la zone 099

11. Rappel de la procédure d'élagage des documents du Centre de conservation

12. Stagiaire de l'EBSI à l'hiver 2015

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Le compte rendu est adopté suite à de légères modifications.

3. Suivi de la dernière réunion

3.1. Problème de relation 776 PES papier versus PES électronique

Toutes les notices de périodiques électroniques ont été modifiées pour recevoir des zones MARC 130 composées du titre propre (245|a) accompagné de la mention (en ligne). Tous les nouveaux titres reçoivent au chargement les titres uniformes nécessaires.

3.2. Contrôle de la qualité des vedettes-matière

Une formation a été donnée à tous les membres de la section et les listes ont été réparties. Le travail a été mené avec diligence. De nouvelles listes seront distribuées au fur et à mesure de la poursuite des vérifications.

3.3. Consultation sur la planification stratégique et l'organisation de la DTRD

Le comité de gestion s'est rencontré et toutes les propositions provenant des divers sondages ont été fusionnées dans une seule liste. Celle-ci sera transmise aux membres de la Direction au cours des prochains jours.

3.4. Transfert du programme Analyse documentaire à la Section du catalogage.

La table disciplinaire en géographie s'est tenue le 23 octobre dernier avec Élise Couturier, Joë Bouchard, Christine Mercier, Stéfano Biondo et Christian Lacroix. On y a discuté principalement de localisations et de distinctions de traitement entre les monographies et les atlas.

La table disciplinaire en éducation s'est tenue le 13 novembre avec Julie Gauthier, Brigitte Demers, France Bilodeau, Catherine Lamy, Marie-Claude Corriveau, Marie-Denise Lavoie, Lili Baillargeon, Danielle Vaillancourt et Luc Ferland. On y a discuté entre autres de la problématique des compagnons Web qui sont mis en ligne en accompagnement de documents imprimés. Une demande sera faite au Bureau du droit d'auteur afin d'avoir une meilleure idée de notre marge de manœuvre. Il serait également intéressant que le MandiBUL de France Bilodeau en éducation soit enrichi afin de tenir compte de l'éducation physique. Il y a aussi été question de l'indexation des essais de maîtrise, Marie-Claude Corriveau doit s'informer auprès de Chantal St-Louis pour savoir qui sont ceux qui doivent traiter ces essais.

La table disciplinaire en médecine s'est tenue mais aucune problématique particulière n'a été soulevée, sinon la nécessité de protéger de l'élagage certains documents reçus en dons.

Une rencontre est prévue le 25 novembre prochain avec Brigitte Demers, Louise Leblanc, Normand Pelletier, Claudine Lussier et Christian Lacroix pour une table disciplinaire en administration, économique et relations industrielles.

Une dernière table disciplinaire regroupant Brigitte Demers, Marie-Denise Lavoie, Claudine Lussier et Christian Lacroix se tiendra dans les prochaines semaines en service social et en sociologie

Trois nouvelles tables devront également se tenir dans les prochaines semaines, en foresterie et agriculture et en littérature et arts. Il sera nécessaire également de prévoir de tenir une table disciplinaire en cinéma afin de discuter des niveaux de traitement, du passage à RDA, et des critères à utiliser lors de l'attribution de vedettes de formes.

La question est soulevée sur le calendrier du passage des thèses et mémoires des conseillers disciplinaires aux spécialistes en analyse documentaire. Marcel vérifiera auprès de Chantal afin de savoir si la période de transition qui devait se terminer en janvier sera reportée.

Marcel a produit un relevé du nombre de documents en attente d'analyse documentaire au 15 novembre. Le nombre de documents en attente d'analyse documentaire est de 1258 comparativement à 1272 au 15 octobre dernier. Une ventilation par conseillers disciplinaire a été demandée aux chefs d'équipe afin de transmettre à Chantal St-Louis l'état des arrérages disciplinaires qui est à la charge des conseillers.

3.5. Surplus de documents en attente de traitement

Il y a 7821 documents en attente de traitement, comparativement à 7176 au 15 octobre et 6405 au 1^{er} novembre.

Les efforts des équipes seront consacrés à diminuer ces arrérages. On remarque cependant une diminution significative pour certains types de documents comme les romans, où un effort particulier de traitement a été consacré.

Nous avons convenu que les membres de l'équipe de PES traitant les documents en art et architecture ne traiteront que les documents demandés en urgence, et que leur support professionnel serait affecté à l'équipe de sciences pour les prochaines semaines.

3.6. Mention du public cible dans les notices

Marcel a préparé la liste des cas où deux publics cibles se retrouvant dans le même 521 doivent être scindés en deux 521 différents. Cette liste a été transmise à Louise Pelletier pour l'ajout dans sa table de conversion. Loïc a modifié en priorité les notices bibliographiques pour tenir compte des publics cibles et de l'évaluation des documents.

Lorsque Louise Pelletier nous informera que sa table de conversion est en fonction, nous verrons avec Loïc s'il ne serait pas possible de repêcher les documents qui n'ont pas été touchés par les modifications, afin de les modifier globalement selon les nouveaux libellés.

À partir de maintenant, les techniciens sont invités à modifier les notices SDM qui n'auront pas été touchées par les corrections rétrospectives de François Loïc. La table de conversion à utiliser est localisée sur le F public à l'adresse ..\Évaluation SDM\Tables de conversion SDM.xlsx

Il faut prendre note que dans certains cas, deux publics cibles peuvent être juxtaposés dans le même 521. Il sera alors nécessaire de créer un nouveau 521 pour tenir compte de cette réalité.

3.7. Noyaux de compétences

Une première réunion a eu lieu le 6 novembre, et a permis aux membres du noyau de revoir le mandat du groupe. Christian Lacroix s'est porté volontaire pour faire la recherche d'articles dans les bases de données et tous les membres se partageront les lectures en vue de la rédaction de la revue de littérature qui devrait être terminée au mois de mars.

3.8. Révision des constantes d'affichage dans Ariane 2.5

Le tableau des constantes d'affichages désirés dans Ariane 2.5 a été vérifié et transmis à Catherine Desmeules. Une petite rencontre a été tenue avec Julie Gauthier. Nos suggestions ont été remises au personnel des bureaux de l'aide à la recherche. Le seul point problématique est le libellé de la zone MARC 790 pour lequel nous avons proposé « Sous la direction de ». Selon Catherine Desmeules et ses collègues, le libellé « Directeur de thèse » est beaucoup plus parlant, et c'est celui qui est recherché par les étudiants et les professeurs. Nous avons donc convenu pour l'instant de ne pas le modifier. Pour ce qui est de l'ensemble du document, le tout a été validé et sera transmis à Jean-François Morin pour être intégré dans Ariane 2.5. Il nous restera à nous positionner sur l'ordre des champs MARC dans l'affichage d'Ariane 2.5, puisqu'il y a des incohérences.

3.9. Retour sur «cote sujet» et «cote de thèse» pour le regroupement Thèse à la carte

Après discussion, nous convenons que toutes les nouvelles thèses reçues seront traitées à des cotes sujets plutôt qu'à des cotes de thèses. Seules les thèses de l'Université Laval conserveront ces indices précis. Le courriel envoyé par Christian aux conseillers tiendra compte de cette décision.

3.10. Formation des 22 au 23 octobre au RVM

Dans l'attente de la formation au RVM, des mesures transitoires ont quand même été adoptées pour rendre la tâche plus fluide. Dans un premier temps, un tableau des vedettes générant des doubles traductions a été dressé. Les spécialistes le réviseront et fourniront des indications pour faciliter le choix par les techniciens. De plus, une formation sera donnée à l'équipe de sciences sociales sur l'analyse documentaire et l'indexation en droit.

La question de l'utilisation de la subdivision |vOuvrages avant 1800 qui pose problème sera abordée lors de la formation donnée par le RVM.

3.11. Incidences de la situation budgétaire de l'Université sur la Section du catalogage

Les restrictions budgétaires vécues par l'Université à la suite des coupures auront des incidences sur l'arrivage des documents et sur la chaîne de traitement documentaire. Ceci nous permettra sans doute d'aborder le traitement de certains ensembles que nous n'aurions pu traiter autrement. Marcel a donc demandé aux chefs d'équipes de dresser la liste des projets en attente. Cette liste permettra de prioriser les projets que nous aborderons au cours des prochains mois. D'entrée de jeu, il semble que les premiers projets qui seront abordés sont les suivants : traitement du don de littérature en fascicules pour l'équipe de sciences sociales, traitement du fonds de l'Herbier Louis-Marie pour l'équipe de sciences, traitement de la collection de CHYZ pour l'équipe d'arts et musique.

3.12. Stagiaires du Cégep F.-X. Garneau

Du 24 novembre au 19 décembre, la BUL accueillera en stage Mélanie Girard, étudiante en techniques de la documentation au Cégep Garneau. Elle passera une partie importante de son stage au catalogage puisque cette tâche l'intéresse particulièrement.

3.13. Nouveaux profils PDA

De nouveaux profils PDA seront bientôt mis en service pour les disciplines suivantes :

- Sciences de l'éducation LB 1140-1630
- Sciences de l'éducation sauf LB 1140-1630
- Arts visuels
- Océanographie
- Mathématiques et informatique
- Géographie
- Architecture
- Aménagement
- Études féministes

Des profils pour les sujets suivants devraient aussi être créés bientôt :

- Droit
- Sciences politiques

Un profil n'a pas été créé en linguistique, faute d'argent, même chose du côté de Normand Pelletier pour le fonds HSA.

3.14. Création d'un Comité sur le dépôt institutionnel

Simon Pierre participera à un nouveau comité visant la création d'un dépôt institutionnel à l'université. Ce comité devra identifier la solution technologique retenue et mettre en œuvre le dépôt grâce à un plan de communication.

4. Informations provenant des équipes

4.1. Équipe des PES

- Daniel Renaud s'est occupé du catalogage courant en papier. Il prend une pause des opérations de recatalogage des microfilms d'ici la fin de l'année. Il reprendra en janvier avec les microfilms des cotes K.
- Élisabeth Monast et Marie-Claude Proulx ont interrompu l'élagage JSTOR à la demande de Daniel Laverdière et Chantal St-Louis.
- Daniel Tremblay a complété à hauteur de 40 % la préparation pour la reliure des documents de l'ONU.
- Ginette Rodrigue, de la préparation matérielle, assume toujours la photocopie des traités du Canada manquant.

4.2. Équipe de Musique/Art /Film

- L'arrivage courant semble diminuer pour les films et les disques compacts. Ces deux supports sont à jour. Nous avons cependant beaucoup de partitions (environ 6 tablettes). Nous avons environ l'équivalent de 12 tablettes en art.
- Des tests ont été effectués afin d'évaluer le temps requis pour le catalogage des disques de Chyz. Nous évaluons à 14 min, 29 s le temps requis moyen pour cataloguer un disque. (Test effectué à l'aide d'un échantillon de 52 disques).
- L'équipe a participé au contrôle de la qualité des vedettes-matière.

4.3. Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie

- Nous avons 40 tablettes de documents en attente. Les plus anciens sont du 13 et du 19 août.
- Plus de 4000 notices électroniques ont été distribuées ou le seront sous peu.
- Les cotes BQT seront traitées bientôt. Il y en a 525 sur 2700 qui sont « sommaire » et qui nécessiteront plus de travail. Nous demanderons à la recherche bibliographique de nous verser une meilleure notice.
- Le contrôle de la qualité des vedettes-matière a été fait. Nous attendons les prochaines listes. En général, nous avons pris entre 90 et 120 minutes pour faire nos listes.
- Il reste environ 1 ½ tablette de livres des sciences sociales à faire.

4.4. Équipe de Sciences sociales/Droit/Éducation/Histoire/Littérature

- Les documents en sciences sociales et droit (dans certains cas) ont été répartis de la façon suivante :
 - Équipe de Musique/Art/Film (Valérie) : 197 titres
 - Équipe de Sciences/Philosophie/Psychologie/Religion/Géographie : 193 titres
 - Équipe des PES : 258 titres
- Notre équipe a quant à elle catalogué plusieurs tablettes de romans (18).
- Le Fonds Simon-Langlois a été catalogué en entier.
- On a terminé le premier envoi de correction de vedettes-matière.
- Les tablettes en sciences sociales, littérature, droit, éducation, éducation physique, communication, histoire, linguistique se partagent ainsi :
 - Sciences sociales = 8 tablettes
 - Droit = 9 tablettes
 - Linguistique et communication = 3 tablettes
 - Éducation physique = 2 tablettes
 - Histoire = 5 1/2 tablettes
 - Littérature jeunesse = 12 tablettes
 - Ressources électroniques = 3522 (LLMC)
 - Littérature = 13 tablettes + 9 tablettes (romans) + 4 tablettes (bandes dessinées)
 - Livres rares = 5 tablettes
 - Livres rares-manuels scolaires = 5 tablettes
 - Fonds Simon-Langlois = 0 tablette
- Personne ne s'est fait prier pour arrêter le catalogage de l'électronique.

5. Éléments abordés lors de la réunion de discussion sur les cas RDA

5.1. Tableau des dates

Ce qui posait problème, c'est de faire la distinction entre la date de l'oeuvre et la date de la manifestation. L'étude des interprétations de LC dans LCPC PS nous permet de croire que LC a plutôt tendance à inscrire la date qui correspond à la date de l'oeuvre... mais dans un modèle FRBR, il serait plus simple d'ajouter une date d'oeuvre dans la notice de l'oeuvre, et la date de la manifestation dans la notice manifestation. Nous décidons donc de suivre l'ordre de priorité suivante : date de publication, date de copyright, date d'achèvement d'imprimé. Cependant, si la date de l'achèvement d'imprimé est différente de la date du copyright, la date de publication serait déduite de la date la plus récente.

5.2. Problématique entourant le traitement des compilations d'œuvres d'un seul auteur selon RDA

6.2.2.10

La procédure a été présentée aux techniciens intéressés le 18 novembre. Les difficultés résident dans l'identification des compilations et des collaborations. La pratique devrait faciliter une meilleure compréhension des directives. Dans le cas des compilations dans un genre particulier, la directive de RDA à la règle 6.2.2.10.2 serait d'utiliser le terme le plus spécifique. Cette règle n'est pas suivie rigideusement par BANQ, puisqu'elle obligerait à faire trop de recherches. Une communication avec l'UdeM nous apprend cependant qu'ils suivent précisément la règle en allant au plus précis. Dans le cas des philosophes, on utilisera les termes essais, discours, etc. Il y aura lieu de dresser la liste complète des formes que nous utilisons, afin de consigner les ajouts que nous pourrions faire à la liste prévue par RDA à la règle 6.2.2.10.2.

Nous attendions la rencontre du JSC au début novembre qui devait prendre une décision sur l'utilisation des titres collectifs conventionnels dans les cas de compilations où des titres distinctifs sont attribués par un éditeur lors de publication ou dans les cas d'une publication d'une compilation. La décision a été remise à une date ultérieure

5.3. Documents RCAA2 versus documents RDA

Marcel a demandé aux chefs d'équipe de faire le relevé dans leurs équipes de la proportion de documents en RDA afin d'évaluer le niveau de la transition.

En art et architecture, environ 60% des notices dérivées sont en RDA.

Les monographies publiées en 2013 et 2014 en sciences sociales, éducation, droit, linguistique, éducation physique, provenant des États-Unis ou du Canada sont en RDA. Pour ce qui est des documents européens, les notices dérivées sont la plupart en RCAA2 avec des adaptations RDA.

En littérature, comme la majorité des documents provient de l'Europe francophone (France, Belgique, Suisse), les notices versées sont de facture RCAA2. Cependant, en ce qui a trait au catalogage original, tout est fait en RDA (majoritairement romans, manuels scolaires).

Les équipes seront consultées sur la possibilité que tout soit fait en RDA pour les monographies. Ce point sera revu à la prochaine réunion, et une décision sera prise selon les équipes.

5.4. Compilation d'œuvres en art

Guillaume a commencé à rédiger un texte qui précise notre position et qui explique pourquoi nous avons convenu de traiter les compilations d'œuvres d'un artiste et de textes comme une compilation d'œuvres avec commentaires ajoutés, plutôt que comme une compilation d'œuvres et de textes.

Le texte sera vérifié par Julie et Marcel et un résumé pourra en être mis sur RDA.

5.5. Utilisation des titres collectifs conventionnels pour les essais et la correspondance

Nous utiliserons les titres collectifs conventionnels Essais et Correspondance même si des titres significatifs sont donnés par l'éditeur lors de la publication de recueils de ces documents. Aucune règle ne prescrit cependant l'utilisation du titre conventionnel Citations. Julie vérifiera auprès de BANQ afin de s'assurer de leur interprétation concernant l'utilisation du titre conventionnel Citations. Nous pensons personnellement que ce titre ne devrait pas être employé.

Guillaume précise qu'en musique, nous prévoyons utiliser les titres collectifs conventionnels, pour un seul auteur, dès qu'il y a présence de deux œuvres. Toutes les œuvres sont cependant mentionnées en vedette analytique. Une vérification auprès de Daniel Paradis nous a permis d'apprendre que BAnQ applique cette pratique. Selon Guillaume, l'utilité du titre collectif serait cependant discutable si les formes étaient incluses dans les autorités des œuvres.

L'argumentation de Guillaume se tient, cependant il faudra creuser plus profondément l'utilisation des autorités dans les nouveaux moteurs de recherches.

5.6. Implantation de RDA pour les disques, cartes géographiques, PES, enregistrements vidéos

Le calendrier d'implantation suivant est envisagé : disques compacts en janvier 2015, implantation en mai 2015 pour les enregistrements vidéos, les publications en série, les documents cartographiques.

L'implantation de RDA pour les enregistrements vidéos nécessitera la mise sur pieds d'une table disciplinaire puisque des changements considérables dans nos pratiques locales seraient adoptés, puisque le traitement que nous faisons n'était pas de niveau RCAA2. Cette table disciplinaire sera convenue au début janvier. Les procédures de traitement pour ce type de support devront être revues de fond en comble.

5.7. Révision de la liste des alternatives, décisions locales, ajouts facultatifs

5.8. Deux lieux de publications dans une notice dérivée

Certaines notices bibliographiques RDA comprennent deux lieux de publication en 264 alors que seul le premier lieu de publication est fondamental. Les deuxièmes lieux de publication seront supprimés par souci d'uniformité. Les seuls cas où deuxième lieu de publication est requis sont signalés dans [..\De RCAA2 à RDA\Documents de transition\Tableau des éléments fondamentaux RDA de la description BAnQ-LC-BUQ.doc](#) et réfèrent aux situations où on juge nécessaire de consigner plus d'un éditeur.

5.9. Mentions de responsabilité comportant des affiliations, des titres, des lieux de travail, etc.

Une des difficultés rencontrées dans la transcription des mentions de responsabilité est souvent le nombre important de noms suivis d'affiliations, de titres, de lieux, etc. Nous prenons la décision d'omettre des mentions des affiliations, titres, adresses et lieux de travail, etc.

5.10. Utilisation correcte des noms de conférences

Élise nous informe que des autorités conformes à RDA commencent à apparaître pour les noms de conférences et qu'elles diffèrent sensiblement des formes que nous utilisons sous RCAA2. Ainsi,

IWDW (Conférence) |n(11^e : |d2002 : |cSéoul, Corée)

au lieu de

IWDW 2002 |d(2002 : |cSéoul, Corée)

Dans le cas de cette série de conférences spécifiques, toutes les autorités ont été modifiées de RCAA2 à RDA dans Validator. Après vérification, Élise remarque que la plupart des bibliothèques utilisent l'ancienne forme de l'autorité pour les conférences antérieures, et la nouvelle forme pour les nouvelles conférences.

La modification des noms de conférences pour les faire correspondre à RDA pourrait prendre beaucoup de temps, et nuire au traitement courant. On suggère de dresser la liste des vedettes de conférences à modifier et faire ces corrections à titre de projets, dans des moments spécifiques plutôt que dans le cadre du travail courant.

5.11. Relations entre les traductions

Nous avons commencé à inscrire des mentions de traduction en 700 en y ajoutant un |iTraduction de, ce qui est très bien lorsque nous faisons référence à l'œuvre en langue originale. Cependant, lorsque nous souhaitons mentionner une traduction de la même œuvre portant un titre différent, la zone à utiliser n'est pas le 700 puisque le titre que nous signalons n'est pas un titre privilégié. La zone 775 est à utiliser et la relation |iManifestion équivalente peut également s'appliquer, selon le cas.

5.12. Points d'accès autorisés pour les compilations de contes québécois

À partir de maintenant, on mentionnera en 7XX tous les contes québécois inclus dans une compilation. La question qui se pose est de savoir comment faire ces accès : considère-t-on les personnes qui ont adapté ces œuvres de la tradition orale en contes écrits comme des adaptateurs et, par conséquent, comme les créateurs d'une nouvelle œuvre (700 12 au nom des personnes qui ont adapté le conte) ou, au contraire, considère-t-on que l'œuvre originale est le conte oral et que, par conséquent, le conte écrit à partir du conte oral est une expression de l'œuvre (730 Titre du conte (nom de l'adaptateur)). Si nous avons un fichier d'autorité d'œuvre, l'information pourrait y être consignée, mais comme ce n'est pas le cas, Julie fera une vérification auprès du CELAT afin d'avoir l'avis d'experts sur la question.

5.13. Affichage de la zone 787 Liaison complexe des vedettes

Daniel Tremblay nous confirme que la zone 787 Liaison complexe des vedettes ne s'affiche pas normalement dans Ariane 2.5. La demande d'affichage de cette zone a été faite dans le processus global de révision. Par la même occasion, Guillaume demande que l'affichage soit modifié pour le 511 signalant les interprètes. La correction sera envoyée à Catherine Desmeules pour être intégrée dans Ariane 2.5.

5.14. Fables

Lili nous a signalé le cas d'une bande dessinée publiée en édition reliée et brochée. La mention de volumaison dans la série est cependant différente pour chacun des tirages. Comme il s'agit en fait de la même manifestation, nous pensons qu'il serait déconseillé de créer deux notices bibliographiques, une pour la version reliée et une pour l'édition brochée. Nous proposons donc d'inscrire les ISBN des deux versions sur la notice bibliographique, et d'indiquer en précision le volume correspondant. Nous proposons également d'ajouter une note indiquant que la version brochée porte le numéro X dans la collection. La cote sera faite à la version retenue comme version de départ.

5.15. Précisions ajoutées entre parenthèses pour des noms de personnes

Guillaume mentionne que nous retrouvons de plus en plus dans Validator des formes autorisées de noms de personnes avec des précisions mises entre parenthèses de la forme (spécialiste en analyse environnementale) à titre d'exemple. Nous ne conserverons ces précisions que si elles sont nécessaires pour éviter une homonymie dans notre propre catalogue. S'il n'est pas nécessaire de les conserver, nous les reporterons dans une zone de renvois. S'il est nécessaire de les traduire, une traduction libre conviendra.

6. Francisation des noms de personnes en russe, arabe, etc.

À la suite d'une demande de Claude Beaudry datant de juillet 1997, tous les points d'accès représentant des noms de compositeurs provenant de pays dont les langues sont slaves, finno-ougriennes, chamito-sémitiques ou germaniques (en partie) sont francisés, de même que les points d'accès représentant les œuvres de ces compositeurs. Cette pratique appliquée à Laval, en musique seulement, génère les désavantages suivants:

- elle rend notre fichier d'autorités non conforme avec les pratiques en vigueur internationalement, ce qui limite un potentiel partage de notre fichier d'autorités avec d'autres institutions ;
- elle empêche l'uniformité de notre propre fichier d'autorités, puisque les autres disciplines, notamment la littérature, n'appliquent pas cette pratique ;
- elle est susceptible de générer des doublons de points d'accès puisque des notices d'autorités versées par la recherche bibliographique peuvent avoir une forme complètement opposée à la forme conservée dans notre fichier d'autorités local. Ces autorités sont difficiles à différencier en raison du classement alphabétique du fichier d'autorités local.

Nous convenons donc que les noms et les œuvres ne seront plus francisés, et ce, peu importe les disciplines. Nous retiendrons les formes retenues par les fichiers d'autorités officiels (LC Authorities, Amicus, etc.) On s'assurera cependant que les formes françaises soient bel et bien inscrites comme variantes de points d'accès. En musique, nous continuons d'utiliser les formes françaises pour tous les compositeurs ayant déjà été francisés. Pour ces compositeurs, nous continuons de franciser les œuvres afin de conserver l'intégrité de notre fichier d'autorités local. Il est fortement recommandé, dans ce cas, de reporter la forme retenue des points d'accès des autres institutions en variante de point d'accès.

7. Favoriser l'usage prédominant des 863 sur les 866 pour générer l'état de collection dans le fonds MARC

Daniel Tremblay soulève l'avantage des zones 863 sur les zones 866. Ces zones 863 sont générées par l'opération de bulletinage lors de la réception des fascicules de publications en série. Elles sont directement liées au modèle de prévision d'un titre (combien et quand on recevra les fascicules), et permettent ainsi au système, dans une notice donnée, de générer automatiquement l'état de collection du titre en question, y compris les bris de séquences lorsqu'un fascicule n'a pas été reçu.

Quant à elles, les zones 866 sont rédigées par les catalogueurs. Le système ne peut intégrer l'information qu'elles contiennent à celles des zones 863 et rend donc plus compliqué la lecture des états de collection pour les usagers. L'utilisation des zones 866 est parfois incontournable, mais, au bénéfice des usagers, on préfère la limiter autant que possible.

On s'entend que pour maximiser cet avantage, un rappel auprès des personnes potentiellement touchées serait bien. Daniel communiquera cette information aux équipes pertinentes de la BUL.

8. Dates de réimpressions, zone fixe 008 et affichage dans Ariane

Élise rappelle la problématique de l'affichage des notices dans Ariane 2.5 alors que l'information codée dans les zones fixes est mal interprétée, ce qui fait que les dates d'éditions originales ne s'affichent pas et que seule la date de la réimpression est affichée. Marcel répète l'importance de bien coder

l'information dans les notices bibliographiques, et de faire plutôt une demande de modification dans JIRA.

9. Documents à ne pas élaguer

Simon Pierre souligne la nécessité d'inscrire dans les notices bibliographiques, l'information suivant laquelle un document ne devrait pas être élagué. Cette information pourrait être inscrite dans la catégorie 2 de l'exemplaire spécifique, ainsi que dans la zone Public de l'exemplaire spécifique. Il serait possible par la suite d'utiliser cette information pour la production de rapports d'élagage.

10. Initiales dans la zone 099

Guillaume fait remarquer que le fait de coller les initiales dans la zone 099 rend difficile la recherche sur un code spécifique, puisqu'il faut à ce moment utiliser systématiquement la troncature. Nous recommandons donc de ne pas coller les initiales des catalogueurs, ou d'utiliser le |z afin de mieux les distinguer.

11. Rappel de la procédure d'élagage des documents du Centre de conservation

Marcel rappelle que la procédure d'élagage des documents du Centre de conservation prévoit que les espaces libérés doivent être inscrits dans un fichier Excel déposé sur le F Public à l'emplacement <..\Centre de conservation\Gestion des espaces vacants au Centre de conservation.xls>

12. Stagiaire de l'EBSI à l'hiver 2015

Nous recevrons à l'hiver 2015 Patrick Rousseau Trépanier comme stagiaire de l'EBSI. Patrick est employé de la Bibliothèque et termine cette année une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information.